

Le Ballon Bleu
63390 Sauret-Besserve
+33 (0)4 73 85 31 57

Conditions de location du studio

1. Durée de la location

La location se fait pour une durée minimale d'une semaine, du premier samedi à partir de 16:00 au samedi suivant jusqu'à 10:00. Le montant de la location est calculé par semaine entière, même si le locataire n'est pas présent pendant toute la période.

2. Acompte/arrhes/avance

La réservation devient ferme après réception d'un acompte qui s'élève à 30 % du montant de la location et qui doit être réglé dans les 15 jours qui suivent la réception de la facture. Le restant de la somme due (incluant le dépôt de garantie, les frais de ménage et éventuellement la location de linge) doit être réglé au plus tard quatre semaines avant le début de la période de location. Si la réservation se fait moins de quatre semaines avant le début de la location, alors la somme totale doit être réglée en une fois. Dans tous les cas, le montant total de la location doit être réglé avant la remise des clés.

3. Annulation

Toute annulation doit se faire par écrit et elle entraîne les retenues suivantes:

- annulation deux mois avant le début du séjour: 15 % du montant de la location.
- annulation entre deux mois et quatre semaines avant le début du séjour: 30% du montant de la location.
- annulation deux semaines avant le début du séjour: 75% du montant de la location.
- annulation moins de deux semaines avant le début du séjour ou non présentation: 100 % du montant de location.

Dans tous les cas l'acompte, les frais de ménage et la location du linge seront remboursés dans la mesure où ils ont déjà été payés.

4. Dépôt de garantie

Nous demandons un dépôt de garantie de 150 Euro, destiné à couvrir les conséquences éventuelles des dégradations pouvant être imputées au locataire. Cette somme est facturée et doit être réglée en même temps que le montant de la location, mais les deux sommes peuvent être payées avec deux chèques différents. Le locataire est tenu de jouir du bien loué "en bon père de famille". Le nettoyage est à sa charge pendant la durée du séjour. Si suite à l'inventaire et au nettoyage tout est en ordre, la somme sera restituée ou le chèque détruit. En cas de dégâts ou de saleté extrême, les frais de remplacement, de réparation ou de nettoyage seront soustraits et le reste éventuel sera restitué.

6. Non fumeur

Le studio est loué en tant que zone non-fumeur. Le locataire s'engage, non seulement à ne pas y fumer lui-même, mais encore à s'assurer que d'éventuels visiteurs en fassent de même. Si nous constatons que l'on a fumé dans le local, les frais de nettoyage supplémentaires seraient soustraits au dépôt de garantie.

7. Animaux

Les animaux de compagnie ne sont pas admis dans le studio.

8. Inventaire

Directement après son arrivée le locataire doit contrôler la présence et le bon fonctionnement des appareils et fournitures. Un inventaire est à sa disposition. Tout ce qui ne sera pas signalé le jour de l'arrivée sera imputé à la responsabilité du locataire.

9. Responsabilité civile du locataire

Pendant la durée du séjour, le locataire est responsable de l'habitation (studio) et de tout ce qu'il y a à l'intérieur. Il est recommandé de souscrire une assurance qui couvre cette responsabilité.

10. Responsabilité du loueur

Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages ou de pertes d'objets appartenant au locataire.

11. Nombre maximum de personnes

Le studio est aménagé pour deux personnes. Si nous constatons que d'autres personnes y dorment sans notre accord, nous pourrions refuser l'entrée de ces personnes ou annuler le contrat sans que le locataire ait droit à une restitution du montant de la location.

12. Sous réserve de modifications

Nous nous réservons le droit de modifier l'aménagement et l'inventaire du studio. Les informations sur notre site internet et dans notre brochure sont à titre indicatif.